

Délibération n° 2006/1181

Séance du 13 décembre 2006

**PROROGATION DE 6 MOIS DES CONVENTIONS DE
COMPENSATIONS TARIFAIRES DES LIGNES
DU RESEAU DEPARTEMENTAL D'AUTOBUS EN SEINE-SAINT-DENIS**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France :

- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le décret n°2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** la délibération du 1^{er} février 1994 relative à l'exploitation d'un ensemble de lignes du réseau départemental de Seine-Saint-Denis ;
- VU** la convention carte orange et carte imagine'R avec RATP/réseau départemental de Seine-Saint-Denis en date du 25 septembre 2000 ;
- VU** la convention ticket T avec RATP/réseau départemental de Seine-Saint-Denis en date du 5 septembre 2003 ;
- VU** le rapport n° 2006/1181 ;
- VU** l'avis de la commission économique et tarifaire du 6 décembre 2006 et de la commission de l'offre de transport du 7 décembre 2006 ;

CONSIDERANT la saisine du STIF par le Département de Seine-Saint-Denis en date du 9 novembre 2006 concernant la nécessité de proroger de quelques mois la convention actuelle.

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service public de transport concernant lesdites lignes du réseau départemental ;

CONSIDERANT le caractère transitoire de la présente délibération dans l'attente de la mise en place d'un nouveau dispositif,

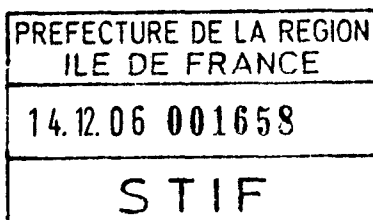
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : les conventions de compensations tarifaires susvisées sont prorogées de 6 mois.

ARTICLE 2 : La directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France




Jean-Paul HUCHON